



Déménagement suite à résiliation de bail

Par **montauri**, le **10/01/2012 à 13:49**

Bonjour,rnrnJe loge actuellement avec mon compagnon (et nos enfants), et habitons un bien dont le bailleur est son employeur ; le bien que nous occupons viens d'être vendu et le bail sera résilié d'ici quelque mois, au terme des 3 ans (bail établi par l'employeur) Or, mon compagnon a appris que son poste serait encore pour 1 an à 1 an 1/2, nous imposant un enième déménagement...Avons nous un quelconque recours?

Par **cocotte1003**, le **10/01/2012 à 19:59**

Bonjour, sur le contrat de travail de votre mari, l'employeur a -t- il la charge du logement ?cordialement

Par **montauri**, le **10/01/2012 à 21:50**

bonsoir, rnrnle bail est au nom de l'employeur, qui retire du salaire une partie du loyer (prise en charge partielle, selon certaines règles un peu longues à détailler)rnrnmerci de votre intérêt en tout cas,rncordialement